



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 58947

Texte de la question

M Jean-Francois Mancel attire l'attention de M le ministre de la defense sur les vives inquietudes de l'union regionale des federations musicales de Picardie en ce qui concerne l'avenir des musiques militaires, dans le cadre de l'application du plan armee 2000. En effet, ce plan, qui prévoit de nombreux regroupements ou dissolutions d'unites militaires, touche tout particulierement les regiments de cette region et par voie de consequence les musiques de ceux-ci. Il lui rappelle donc l'importance des musiques aux armees qui, outre leurs fonctions militaires, participent a la maintenance des traditions et contribuent a la culture du soldat et du citoyen et lui demande de lui donner des precisions quant a leur devenir en Picardie notamment.

Texte de la réponse

Reponse. - La dissolution, a l'ete 1993, du 8e regiment de commandement et de soutien stationne a Amiens, dans le cadre des mesures de restructuration induites par l'evolution du contexte geostrategique et les contraintes budgetaires, entrainera de facto, la suppression de la musique qu'il supporte. Cette suppression s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre du futur schema directeur des formations musicales militaires de la defense, qui prévoit la mise en place d'une musique par circonscription militaire de defense (CMD). Ainsi, la region Picardie, qui est incluse dans la CMD de Lille, pourra, des la dissolution du 8e regiment de commandement de soutien, beneficier des prestations de la musique du 43e regiment d'infanterie, qui tient garnison a Lille et constitue la formation musicale de cette CMD.

Données clés

Auteur : [M. Mancel Jean-François](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58947

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2631